

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
24 février 2026

PUBLIE LE : 25 FEV. 2026

Délibération n°260224-3 : Fixation des tarifs de l'éco-fourrière à compter du 2 mars 2026

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pas pu siéger le seize février deux mille vingt-six du fait de l'absence du quorum.

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2026

PRESENTS

ACHERES	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Jean UDRON, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE
CHAPET	Rosine THIAULT, DELEGUE TITULAIRE
CHATOU	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT
CHAVENAY	Stéphane GOMPERTZ, DELEGUE TITULAIRE
DAVRON	Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Benoit VIGNES, DELEGUE TITULAIRE Olivier MOUSTACAS, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
MEDAN	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
MONTESSON	Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Aline BILLET, DELEGUEE TITULAIRE

Nombre de communes	:	41
Nombre d'EPCI	:	1
Nombre de communauté de communes	:	1
QUORUM	:	44
Délégués présents	:	25
Pouvoirs	:	
Délégués comptant pour le vote	:	NON QUORUM

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-sept février, s'est réuni à la Mairie déléguée de Fourqueux, à Saint-Germain-en-Laye, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 24 FÉVRIER 2026

PRESENTS

ACHERES

Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE

CHAMBOURCY

Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE

CHATOU

Francline LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE

LA CELLE-SAINT-CLOUD

Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Benoit VIGNES, DELEGUE TITULAIRE

LOUVECIENNES

Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT

MORAINVILLIERS

Jean-Dominique MASSERON, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE

Daniel LEVEL, PRESIDENT

Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

VILLENNES-SUR-SEINE

Virginie ALBAR, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES

Fatiha YAHIAOUI, DELEGUEE SUPPLEANTE

AIGREMONT

Jean UDRON, DELEGUE TITULAIRE

Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE

Rémy JULIEN, DELEGUE SUPPLEANT

AULNAY SUR MAULDRE

Emma SADOON, DELEGUEE SUPPLEANTE

Yann-Fabrice FAUCILLE, DELEGUE TITULAIRE

Patrick BRICON, DELEGUE SUPPLEANT

Claire DOMINGUEZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

CARRIERES-SOUS-POISSY

Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE

CARRIERES-SUR-SEINE

Philippe CORBIER, DELEGUE SUPPLEANT

Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE

CHAMBOURCY

Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE

Stéphane GIRAudeau, DELEGUE SUPPLEANT

Françoise HASSAN, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHANTELOUP-LES-VIGNES

Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE

CHATOU

Arménio SANTOS, DELEGUE TITULAIRE

Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE

CHAVENAY

Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE

Stéphane GOMPERTZ, DELEGUE TITULAIRE

Françoise LUTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

Myriam BRENAC, DELEGUEE SUPPLEANTE

CRESPIERES

Didier LE SAUX, DELEGUE TITULAIRE

CROISSY-SUR-SEINE

Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE

Rose-Marie ABEL, DELEGUEE SUPPLEANTE

DAVRON

Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE

Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE

Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

ECQUEVILLY

Virginie ROTH, DELEGUEE TITULAIRE

Denise GALTIE, DELEGUEE SUPPLEANTE

EPONE

Marie TAINMONT, DELEGUEE TITULAIRE

Nathalie BAUDOUIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

FEUCHEROLLES

Alexia PENNAMEN, DELEGUEE TITULAIRE

Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE

Christophe LELAIT, DELEGUE SUPPLEANT

L'ETANG-LA-VILLE

Jean-Marc AMIOT, DELEGUE TITULAIRE

Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE

LA CELLE-SAINT-CLOUD

Blaise VIGNON, DELEGUE TITULAIRE

Olivier MOUSTACAS, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ

Gwendoline DESFORGES, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY

LE VESINET LES ALLUETS-LE-ROI

LOUVECIENNES

MAREIL SUR MAULDRE

MAREIL-MARLY MARLY-LE-ROI

MAULE MEDAN

MONTESSON

ORGEVAL

POISSY SAINT-GERMAIN-EN-LAYE SAINT-NOM-LA-BRETECHE

TRIEL-SUR-SEINE VERNEUIL-SUR-SEINE

VERNOUILLET VILLENNES-SUR-SEINE SIVOM MAISONS-MESNIL

Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE
Anne-Marie VAN DER HEIJDEN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
Thierry MAINGRE, DELEGUE TITULAIRE
Stéphanie MUNEAUX, DELEGUEE SUPPLEANTE
Véronique HOULLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
Laurent LESAGE, DELEGUE SUPPLEANT
Armelle VALLOT, DELEGUEE SUPPLEANTE
Blandine HIMPE, DELEGUEE TITULAIRE
Karine GONCALVES, DELEGUEE TITULAIRE
Gabriella PANICCIA, DELEGUEE SUPPLEANTE
Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE SUPPLEANTE
Isabelle LE BOUDEC, DELEGUE SUPPLEANT
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE
Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
Geneviève PINCON, DELEGUEE SUPPLEANTE
Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE
Françoise FABRER, DELEGUEE SUPPLEANTE
Martine DURA, DELEGUEE SUPPLEANTE
Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE
Sandra CHEVRIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
Rosa ANDRE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Thomas BATIGNE, DELEGUE TITULAIRE
Karel KURZWEIL, DELEGUE SUPPLEANT
Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE
Rania SLIM, DELEGUEE TITULAIRE
Anthony HERRY, DELEGUE SUPPLEANT
Nadia BEN ALLA, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine LOEMBE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-Michel CHARLES, DELEGUE SUPPLEANT
Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Claudette DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Madame Martine Lepage a donné pouvoir au Président

Communes non représentées

AIGREMONT, ANDRESY, AULNAY SUR MAULDRE, CARRIERES-SOUS-POISSY, CARRIERES-SUR-SEINE, CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, CHAVENAY, CONFLANS-SAINT-HONORINE, CRESPIERES, CROISSY-SUR-SEINE, DAVRON, ECQUEVILLY, EPONE, FEUCHEROLLES, HOUILLES, L'ETANG-LA-VILLE, LE PECQ, LE PORT-MARLY, LES ALLUETS-LE-ROI, MAREIL SUR MAULDRE, MAREIL-MARLY, MARLY-LE-ROI, MAULE, MEDAN, MONTESSON, ORGEVAL, POISSY, SAINT-NOM-LA-BRETECHE, TRIEL-SUR-SEINE, VERNEUIL-SUR-SEINE, VERNOUILLET, SIVOM MAISONS-MESNIL,

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	41
Nombre d'EPCI	:	1
Nombre de communauté de communes	:	1
QUORUM	:	Pas nécessaire
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11 pour la délibération n°260224-6 12 pour les autres délibérations

OBJET : FIXATION DES TARIFS DE L'ECO-FOURRIERE A COMPTER DU 2 MARS 2026

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code rural et de la pêche maritime, et notamment les dispositions relatives à la gestion des animaux errants, dangereux ou mordeurs ;

VU l'arrêté du 20 février 2024 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles ;

VU les compétences exercées par le Syndicat Intercommunal en matière de gestion de la fourrière animale et automobile ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les tarifs de l'Eco-Fourrière afin de tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement et des coûts supportés par le service ;

CONSIDÉRANT l'évolution des prestations assurées par l'Eco-Fourrière, impliquant des contraintes accrues en matière de gestion administrative, de suivi réglementaire et d'intervention des agents ;

CONSIDÉRANT les obligations spécifiques liées à la prise en charge des animaux dangereux ou mordeurs, nécessitant un encadrement renforcé, des procédures particulières et un suivi administratif spécifique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer ou d'adapter certains tarifs afin de couvrir les frais liés à des prestations particulières ou exceptionnelles, notamment les interventions réalisées en dehors des heures d'ouverture ;

CONSIDÉRANT que certains véhicules pris en charge par la fourrière, notamment ceux vendus au service des Domaines, ne relèvent pas des tarifs réglementés fixés par l'arrêté ministériel précité ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte les tableaux récapitulatifs des tarifs de la fourrière applicables à compter du 02 mars 2026, annexés à la délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 25/02/2026
Transmis en préfecture et affiché le 25/02/2026

Pour extrait conforme


Secrétaire de séance


Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal

**TARIFS DE L'Eco-fourrière des Quarante Sous
A COMPTER DU 02 MARS 2026**

  Fourrière animales		TARIF au 17 mars 2025 € TTC	Nouveau TARIF au 02 mars 2026 €
CHIENS			
Gardes Chiens de 1ère et 2ème catégorie			
JOUR DE GARDE		40,00 €	50,00 €
JOUR DE GARDE 2ème SEJOURS EN FOURRIERE		50,00 €	60,00 €
JOUR DE GARDE PLUS DE DEUX SEJOURS EN FOURRIERE		100,00 €	150,00 €
Gardes Chiens non catégorisés			
JOUR DE GARDE		25,00 €	30,00 €
JOUR DE GARDE 2ème SEJOURS EN FOURRIERE		50,00 €	55,00 €
JOUR DE GARDE PLUS DE DEUX SEJOURS EN FOURRIERE		100,00 €	110,00 €
DIVERS CHIENS			
FORFAIT CHAMBRE FROIDE		27,00 €	30,00 €
FORFAIT RECHERCHES PROPRIETAIRE (centrale canine ou en sus)		13,00 €	15,00 €
IDENTIFICATION PAR PUCE ELECTRONIQUE		86,00 €	90,00 €
EVALUATION COMPORTEMENTALE		220,00 €	250,00 €
ETUDE MORPHOLOGIQUE		170,00 €	200,00 €
CHIENS MORDEURS			
JOUR DE GARDE		60,00 €	100,00 €
SURVEILLANCE CHIEN MORDEUR (3 VISITES)		300,00 €	350,00 €
Frais de dossier			100,00 €
CHATS			
JOUR DE GARDE		20,00 €	25,00 €
FORFAIT CHAMBRE FROIDE		24,00 €	25,00 €
FORFAIT RECHERCHES PROPRIETAIRE (centrale canine ou en sus)		13,00 €	15,00 €
IDENTIFICATION PAR PUCE ELECTRONIQUE		86,00 €	90,00 €
CHATS MORDEURS			
JOUR DE GARDE		40,00 €	50,00 €
SURVEILLANCE CHAT MORDEUR (3 VISITES)		300,00 €	350,00 €
Placement animaux suite réquisition ou arrêté			
JOUR DE GARDE CHIEN			100,00 €
JOUR DE GARDE CHAT			50,00 €
Frais de dossier			100,00 €
DIVERS ANIMAUX			
Déplacement agent d'astreinte en dehors des heures d'ouverture (avec ou sans prise en charge)			50,00 €
Frais de dossier Titre de recettes			100,00 €
JOUR DE GARDE AUTRES ANIMAUX		32,00 €	35,00 €
FORFAIT CHAMBRE FROIDE AUTRES ANIMAUX		50,00 €	55,00 €
DEPOT VISCERES ET PEAUX ISSUS DE CHASSE (montant par kg)		10,00 €	11,00 €
EUTHANASIE CHIEN /CHAT		400,00 €	500,00 €
EUTHANASIE CHIEN /CHAT DONT LE PROPRIETAIRE NE S'EST PAS MANIFESTE		1 000,00 €	1 500,00 €
ABANDON CHIEN / CHAT		500,00 €	600,00 €
ABANDON CHIEN / CHAT DONT LE PROPRIETAIRE NE S'EST PAS MANIFESTE		1 000,00 €	1 500,00 €
Si l'animal nécessite des soins vétérinaires particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.			

Tarif augmenté	
Nouveau tarif	

Tarifs de L'Eco-fourrière des Quarante Sous A COMPTER DU 02 MARS 2026

  Fourrière Véhicules		TARIF au 17 mars 2025 € TTC	Nouveaux TARIF au 02 mars 2026 € TTC
FRAIS DE MISE EN FOURRIERE VEHICULES (CONFORMEMENT A L'ARRETE MINISTERIEL DU 20 FEVRIER 2024)			
POIDS LOURDS (44 tonnes ≥ PTAC > 19 tonnes)		274,40 €	274,40 €
POIDS LOURDS (19 tonnes ≥ PTAC > 7,5 tonnes)		213,40 €	213,40 €
POIDS LOURDS (7,5 tonnes ≥ PTAC > 3,5 tonnes)		122,00 €	122,00 €
VOITURES PARTICULIERES		127,65 €	127,65 €
AUTRES VEHICULES IMMATRICULES (2 roues, quads, vehicules non sous à réception)		45,70 €	45,70 €
FRAIS DE GARDE VEHICULES POUR 24 HEURES (CONFORMEMENT A L'ARRETE MINISTERIEL DU 20 FEVRIER 2024)			
POIDS LOURDS (44 tonnes ≥ PTAC > 19 tonnes)		9,20 €	9,20 €
POIDS LOURDS (19 tonnes ≥ PTAC > 7,5 tonnes)		9,20 €	9,20 €
POIDS LOURDS (7,5 tonnes ≥ PTAC > 3,5 tonnes)		9,20 €	9,20 €
VOITURES PARTICULIERES, COMMERCIALES, SANS PERMIS		6,75 €	6,75 €
AUTRES VEHICULES IMMATRICULES (2 roues, quads, vehicules non sous à réception)		3,00 €	3,00 €
FRAIS DE GARDE DES VEHICULES POUR 24 H (hors arrêté ministériel DU 20 FEVRIER 2024)			
POIDS LOURDS ACCIDENTES (44 tonnes ≥ PTAC > 19 tonnes)		150,00 €	155,00 €
POIDS LOURDS ACCIDENTES (19 tonnes ≥ PTAC > 7,5 tonnes)		100,00 €	110,00 €
POIDS LOURDS ACCIDENTES (7,5 tonnes ≥ PTAC > 3,5 tonnes)		80,00 €	85,00 €
VOITURES PARTICULIERES, COMMERCIALES, SANS PERMIS, ACCIDENTES ou volés		60,00 €	65,00 €
AUTRES VEHICULES ACCIDENTES IMMATRICULES (2 roues, quads, vehicules non sous à réception)		40,00 €	45,00 €
FRAIS DE GARDE VEHICULE VENDU AUX DOMAINES			
Frais de Garde 24h		45,00 €	60,00 €
FRAIS D'ABANDON DE VEHICULE EN FOURRIERE			
ABANDON PAR SON PROPRIETAIRE D'UN VEHICULE		165,00 €	170,00 €
ABANDON PAR SON PROPRIETAIRE D'UN 2 ROUES		80,00 €	90,00 €
AUTRES FRAIS VEHICULES (hors arrêté ministériel DU 20 FEVRIER 2024)			
Frais de dossier + frais de mise en parc (véhicules acciendentés ou volés)		50,00 €	60,00 €
Frais de dossier Titre de recettes			100,00 €
Frais d'enlèvement		150,00 €	180,00 €
Demande de chargement ou déplacement d'un véhicule à l'aide du chariot élévateur de la fourrière		40,00 €	45,00 €
Prêt du booster de démarrage véhicule		3,00 €	5,00 €
Prêt du gonfleur de roues		3,00 €	5,00 €

Tarif augmenté

Nouveau tarif



Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20260225-260224-3-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026